

Adresse de l'agent national provisoire près le district de Sisteron (Basses-Alpes) annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national provisoire près le district de Sisteron (Basses-Alpes) annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 401;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32443_t1_0401_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

fondes lumières tu n'en n'estimeras pas moins ton ami. De bonnes vues les lui ont dictées. Je t'embrasse fraternellement ».

DESPRÈS.

3

Le président de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Montlieu, département de la Charente-Inférieure, envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête patriotique qui a eu lieu le 20 nivôse, pour célébrer la gloire de nos intrépides guerriers, à l'occasion de la reprise de Toulon, et des autres étonnantes victoires remportées sur les infâmes cohortes des tyrans couronnés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la Sté popul.: Montlieu, 20 niv. II.] (2)

D'après l'invitation qui avoit été faite à la municipalité de Montlieu par la Société populaire séant audit Montlieu, d'ordonner les apprêts d'une fête patriotique pour célébrer la gloire de nos intrépides guerriers à l'occasion de la prise de Toulon et des autres étonnantes victoires remportées sur les infâmes cohortes des brigands couronnés.

La municipalité crut que l'objet seul de cette fête étoit assez propre à exciter la joie de ses concitoyens, elle se borna à arrêter que, ledit jour, il y auroit un banquet civique sous la halle dudit Montlieu; à inviter les citoyens aisés à porter un excédent d'aliments proportionné à leurs facultés, pour les partager avec leurs frères qui sont dans l'indigence; à engager tous ceux qui savent jouer de quelque instrument de musique à vouloir bien concourir avec ces moyens aux amusemens de leurs frères; et enfin à laisser à leurs concitoyens le choix de leurs plaisirs le reste de la journée, et comme le nombre des indigens dans cette commune, surpasse celui des citoyens aisés, les citoyens du Directoire du district, ceux de la Municipalité et les autres fonctionnaires publics tous membres de la présente société, firent les fonds d'un supplément pour rendre ce repas assez abondant.

La fête a commencé par l'hymne des Marseillais qui a été chantée par toutes les voix et par tous les cœurs, au son d'une musique militaire, on s'est placé à table sans observer aucune distinction, ou pour mieux dire il n'y en a eu d'autre que celle que la politesse française a toujours accordé aux femmes, et le respect aux vieillards, ce repas s'est trouvé assez abondant pour le partager avec nos frères des communes voisines, qui s'y sont réunis en assez grand nombre. La gaieté, la fraternité, la décence et l'ordre ont été l'âme de ce repas, qui a été souvent interrompu par les exclamations de la joie la plus pure, par des hymnes patriotiques, par des santés à la République, à la Convention nationale, à la Ste Montagne, à nos intrépides défenseurs, à l'union et à la fraternité de tous les citoyens de la République.

Le repas fini, il s'est formé un bal qui a été précédé par une farandole autour de l'arbre de la Liberté. Les grâces de l'âge ont été réchauffées, électrisées, au feu sacré de la Liberté; les vieillards ont recouvré l'usage de leurs forces, ils se sont mêlés aux jeux folâtres de leurs enfants et de leurs petits enfants, avec l'agilité de la jeunesse. La jubilation étoit plus particulièrement peinte sur la figure des pères et mères qui ont des enfants à la défense de la patrie. Les danses ont été souvent interrompues par des chants patriotiques, des nuées de chapeaux voltigent dans l'air en signe d'allégresse. Tout à coup, un saint enthousiasme s'empare de l'assemblée. On prononce l'abolition de toutes les haines personnelles et le sacrifice de tous les ressentimens; nos vénérables Nestors donnent l'exemple, les citoyens se précipitent les uns vers les autres et s'enlacent réciproquement dans leurs bras. Tyrans de la terre, vous n'avez jamais observé dans les bruyantes fêtes que vous ne donnez à vos esclaves, que pour satisfaire votre orgueil, une scène tout à la fois si attendrissante et si propre à fixer les regards du père des humains; celle qui s'est passée parmi nous étoit bien propre à faire trouver la journée courte, mais elle durera dans la mémoire de nos concitoyens, pleins de ces douces images, ils se sont retirés chacun dans le sein de leur famille en criant de tous leurs cœurs, vive la République, Vive l'Intrépide Montagne; Vive la Concorde entre nos concitoyens.

RECHOU (présid.), MEDAT (secrét.).

4

L'agent national provisoire près le district de Sisteron, département des Basses-Alpes, instruit la Convention que le bien des émigrés a été vendu et se vend journellement à son plus haut degré de valeur: qu'un domaine appartenant ci-devant à l'émigré Fomberon, estimé 20,600 liv., et que ce ci-devant propriétaire vouloit vendre, en 1789, 22,000 liv., a été vendu 69,960 l.

Il est aisé à la Convention nationale, d'après cet exposé, dit cet agent national, de juger de l'esprit qui règne dans ce canton.

Insertion au bulletin (1).

5

Le conseil-général de la commune de Vaizon, district de Carpentras, invite la Convention nationale à rester à son poste, et annonce que le citoyen Talet, ci-devant curé de cette commune, a renoncé au traitement que la nation lui accordoit.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

(1) P.V., XXXII, 185. B¹, 6 vent. (suppl¹); M.U., XXXVII, 105; Ann. patr., n° 420; C. Eg., n° 556; J. Sablier, n° 1161.

(2) P.V., XXXII, 185. B¹, 6 vent.

(1) P.V., XXXII, 185. B¹, 6 vent. (suppl¹).

(2) C 295, pl. 986, p. 11. Lettre d'envoi datée du 13 pluv. (p. 10).